



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 20 janvier 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 janvier 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Charles Voglimacci, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Caroline Corticchiato, Dominique Carlotti, Christophe Mondoloni, Danielle Flamencourt, Antoine Paolini, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Jean-Jacques Ferrarra, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Yoann Habani, Emmanuelle Villanova, Aurélia Massei, Paul-Antoine Luciani, Jean-Marc Ciabrini, François Filoni, Guy Castellana, Josée Grimaldi d'Esdra, Etienne Bastelica, Paul Leonetti, Isabelle Sanna

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Sébastien Deliperi à Stéphane Sbraggia, Antoni Chareyre à François Filoni

**Etaient absents :**

Nathalie Ruggeri Zanettacci, Marie-Ange Biancamaria, Pierre Cau, Philippe Kervella, Sébastien Deliperi, Olivia Pillotti, Dominique Richaud, Maria Guidicelli, Alain Falzoi, Antoni Chareyre, Josepha Giacometti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	47
Nombre de membres en exercice :	47
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	24

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200127-2020\_015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2020

Affichage : 28/01/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 20 janvier 2020**  
**Délibération N° 2020/015**  
**Modification de onze emplois permanents**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier onze emplois permanents précédemment créés par délibération. La modification concerne le niveau de recrutement (cadre d'emplois), l'intitulé du poste ou la quotité de temps de travail.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 de la Ville d'Ajaccio.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**De modifier les emplois tels que présentés en annexe.**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 janvier 2020,

#### **DECIDE**

**De modifier les emplois tels que présentés en annexe.**

## VOTE

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

## ANNEXE A LA DELIBERATION RELATIF A LA MODIFICATION DE ONZE EMPLOIS PERMANENTS

Description de l'emploi		Durée hebdomadaire de travail	Niveau de recrutement		Explication
			Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction	Intitulé du poste				
<b>DGA Vie scolaire et temps de l'enfant</b> Direction Education et Vie Scolaire	Agent de restauration et d'activités périscolaires	Temps complet	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux)  statutaire ou contractuel	Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de l'intitulé du poste et de la fourchette de grades
<b>DGA Vie scolaire et temps de l'enfant</b> Direction Education et Vie Scolaire	Assistant de gestion du personnel	Temps complet	Filière sociale ou administrative Cadre C (cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ou des adjoints administratifs territoriaux)  statutaire ou contractuel	Agent social territorial à agent social territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe  Adjoint administratif territorial à adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Modification de la quotité de temps de travail et du cadre d'emplois
<b>Direction Générale des Services Techniques</b>	Architecte Urbaniste / Directeur de projet et stratégie territoriale	Temps complet	Filière technique ou administrative Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux)  statutaire ou contractuel	Ingénieur territorial à ingénieur territorial principal  Attaché territorial à attaché territorial principal	Modification de la délibération n°2019/156 du 26 juin 2019 (modification du cadre d'emplois)
<b>Direction Générale des services Techniques</b> Direction des Grands Travaux	Contrôleur de travaux, VRD, bâtiment	Temps complet	Filière technique Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux)  statutaire ou contractuel	Ingénieur territorial à ingénieur territorial principal	Modification de la délibération n°2018/263 du 17 décembre 2018 (modification du cadre d'emplois)

<p><b>Direction générale des services techniques</b> Direction des Grands travaux Pôle Constructions Neuves</p>	<p>Chef de pôle</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Ingénieur territorial à ingénieur territorial principal</p>	<p>Modification du cadre d'emplois</p>
<p><b>DGA Proximité et Service à la Population</b> Direction du Commerce, de l'Artisanat et du Domaine Public Service instruction et contrôle opérationnel</p>	<p>Placier</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe  Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal</p>	<p>Modification du cadre d'emplois</p>
<p><b>DGA Ressources et Moyens</b></p>	<p>Directeur</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique ou administrative Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef territoriaux ou des attachés territoriaux et des administrateurs territoriaux) statutaire ou contractuel</p>	<p>Ingénieur territorial à ingénieur territorial hors classe  Ingénieur en chef à ingénieur général  Attaché territorial à attaché territorial hors classe  Administrateur à administrateur général</p>	<p>Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois</p>
<p><b>DGA Proximité et Service à la Population</b></p>	<p>Directeur</p>	<p>Temps complet</p>	<p>Filière technique ou administrative Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs en chef)</p>	<p>Ingénieur territorial à ingénieur territorial hors classe  Ingénieur en chef à ingénieur général  Attaché territorial à attaché territorial hors classe</p>	<p>Modification de la délibération n°2018/219 du 05 novembre 2018 (modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois)</p>

				territoriaux ou des attachés territoriaux et des administrateurs territoriaux) statutaire ou contractuel	Administrateur à administrateur général	
<b>Direction général des services techniques</b> Direction de la gestion foncière et des procédures administratives	Chargé de mission	Temps complet	Filière technique ou administrative Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ou des attachés territoriaux) statutaire ou contractuel	Ingénieur territorial à ingénieur territorial principal Attaché territorial à attaché territorial principal	Modification de la délibération n°2019/156 du 26 juin 2019 (modification du cadre d'emplois)	
<b>DGA Proximité et Service à la Population</b> Direction du patrimoine viaire	Directeur	Temps complet	Filière technique Cadre A (cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux) statutaire ou contractuel	Ingénieur territorial à ingénieur territorial principal	Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois	
<b>DGA Proximité et Service à la Population</b> Direction du patrimoine viaire	Peintre	Temps complet	Filière technique Cadre C (cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ou des agents de maîtrise territoriaux) statutaire ou contractuel	Adjoint technique territorial à adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe Agent de maîtrise à agent de maîtrise principal	Modification de l'intitulé du poste et du cadre d'emplois	